

LEFEBVRE, décédé. Roubaix le 25 avril 1873, dans sa 77^e année.
Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis, comme en tenant lieu.

PRIX DU PAIN

POUR SERVIR DE RÉGLE AUX BOULANGERS
MONNAIE DÉSIGNÉE

PAIN DE MÉNAGE.	
Composé de deux tiers de blé blanzé et un tiers de blé roux ou macaou	
Le pain d'un kilogramme et demi est taxé, par kilogramme, à	34.50
PAIN DE DEUXIÈME QUALITÉ	
Le pain d'un kilogramme et demi est taxé, par kilogramme, à	38.50
PAIN BLANC.	
Composé comme le précédent avec extraction de 25 pour 100 de son, remplacé par la même quantité de fleur	
Le pain d'un kilogramme et demi est taxé, par kilogramme, à	43.50
PAIN DE FLEUR DIT PAIN FRANÇAIS.	
Composé de fleur de première qualité.	
Le pain de 125 grammes est taxé à	6.25
Les deux pains, à	12.50
Les quatre pains, à	25.00
Les huit pains, à	50.00
Fait à l'hôtel de la Mairie de Roubaix, le 26 Mai 1873.	

Publié le 21 Mai 1873.
Le maire de Roubaix, J. DERRENAUCOURT.

Cour d'assises du Nord.

Audience du 21 mai 1873.
Viol et attentat à la pudeur d'un père sur sa fille. (Huis-clos) — César-Honoré-Joseph Wineau, né à Morville, le 31 août 1827, portefaix, domicilié dans la même ville, est accusé : 1° de viol et d'attentats à la pudeur sur sa propre fille, âgée de 19 ans; 2° d'attentat à la pudeur sur sa belle-mère, âgée de 81 ans.
Le jury déclare Wineau coupable de ces crimes et le condamne à la prison à perpétuité.
En conséquence, l'accusé est condamné aux travaux forcés à perpétuité.
Défenseur, M^e d'Hoogha.

Comice agricole de Lille.

Séance du 21 mai.
M. Parayon présente un très intéressant rapport sur la situation actuelle de l'industrie du sucre dans l'arrondissement de Lille, considérée surtout au point de vue agricole.
Il fait ressortir, au moyen de chiffres détaillés, les charges qui pèsent sur elle aujourd'hui; depuis la guerre, les sucres bruts ont été augmentés de 50 0/0 et paient en moyenne 65 à 66 fr. par 100 kilos, de sorte que l'hectare de betterave supporte un droit de 1,700 francs. L'alcool, qui était taxé à 100 francs, paie 150 francs soit 3,000 fr. par hectare. Si les deux industries, qu'on a appelées les bêtes de somme du fisc ne se relèvent pas dans notre région, par le perfectionnement de la qualité de leur matière première, elles devront infailliblement succomber.
M. Parayon aborde ensuite la question capitale des rapports de la production agricole avec la fabrication. Les agriculteurs prétendent qu'ils ne peuvent produire avec bénéfice au-dessous d'un certain poids à l'hectare, les fabricants savent par expérience que cette quantité exclut la qualité, et ils n'ont pas la prétention d'avoir des rendements comme dans l'Aisne, l'Oise ou la Somme, ils demandent des betteraves marchandes dont le poids exagéré ne donne pas des densités ruineuses.
Il conclut en exprimant la conviction que l'industrie sucrière ne peut se relever que par un allègement des taxes, aussitôt que les circonstances le permettent, et par une réaction contre les rendements exagérés de la production agricole.
Il termine en donnant lecture du remarquable rapport présenté sur ces questions par la chambre de commerce de Lille au ministre du commerce au mois d'avril dernier.
Le Comice ayant décidé que le Concours des faucheuses institué par l'article VI du programme de 1873 aurait lieu le 11 juin prochain, nomme la commission suivante pour l'organisation de ce concours et la désignation des primes: MM. Villers, Lepereq, Ghestem et Thorain.
M. Delporte-Bayart présente quelques considérations sur la façon défectueuse dont la mercerie des prix des bestiaux est établie à l'abattoir de Lille. Il revient ensuite sur la question déjà plusieurs fois débattue au Comice de l'abattage prématuré des veaux, et sur les avantages de la vente à la criée de la viande aux Halles Centrales. Il croit que si ce mode de vente n'a pas encore produit tous les résultats qu'on devait en attendre, la cause en est dans l'exagération des droits de Halle qui arrivent à 5 0/0 de la valeur du produit.
A ce propos, M. Méliasse s'élève contre les exigences du règlement général des Halles qui, dans plusieurs cas, restreignent le bénéfice du vendeur. Il ne comprendrait pas que le marché municipal s'arrogue une sorte de monopole de la vente des denrées agricoles, le producteur doit avant tout jouir de toute la liberté possible pour l'écoulement de ses produits.
Quant à l'abattage des veaux, le fermier connaît assez ses intérêts pour tirer de ses étables tout le profit qu'elles peuvent lui donner. Il est certain qu'un quart des veaux de ce pays naissent dans des conditions où ils ne sont pas élevables; empêcher de les livrer à la consommation c'est porter un préjudice notable au cultivateur, et le Comice ne peut et ne doit pas appuyer les restrictions qui sont imposées à ce commerce.
Le préjugé qui empêche les bouchers d'apprécier la chair des veaux non lactés est-il regrettable sans doute, mais il existe et il est loin d'être déraciné; les exemples tirés des autres pays ne prouvent rien, chaque contrée a ses méthodes et ses intérêts propres; le mieux est de leur laisser la plus entière liberté.

MM. Grespelle et Six appuient ces observations quant à la dépréciation éprouvée par les veaux qui ne sont pas Verts-Blancs; leur prix est toujours moindre.
M. le président prie M. Méliasse de rédiger ses objections dans une note détaillée et de la soumettre au Comice dans une prochaine séance. — A. DE NORGUEY.

ASSEMBLÉE NATIONALE

Présidence de M. Buffet.
Séance du lundi 26 mai.

On a distribué ce matin un amendement proposé par M. le comte Jaubert au projet de loi électorale. Cet amendement est ainsi conçu :
« Art. 1^{er} Sont électeurs tous les Français âgés de 23 ans accomplis, jouissant de leurs droits civils et politiques et inscrits au rôle des contributions directes pour une somme de dix francs au moins. (Equivalent des trois journées de travail exigées par la Constitution de 1791.) »
L'Assemblée présente aujourd'hui la même animation que samedi dernier. Les groupes sont très-bruyants. Plusieurs des nouveaux ministres : MM. Boulé, Bathie, Desseigny et Ernoul sont au banc du gouvernement. Ils reçoivent les félicitations d'un grand nombre de leurs collègues de la droite. MM. Dufaure et Potuau, anciens ministres, sont venus se placer sur un des bancs du centre droit.

La séance est ouverte à 2 h. 30. — Pas d'incident sur le procès-verbal.
Le président de l'Assemblée donne lecture de plusieurs demandes de congés auxquelles il est fait droit. — Le président donne aussi lecture à l'Assemblée de la lettre qui lui a été adressée samedi soir par le président de la République, lettre dont le texte a été publié par le Journal officiel. La lecture de cette lettre est accueillie à plusieurs reprises par les applaudissements de la droite. La gauche garde le silence.

Le duc de Broglie, président du conseil, monte à la tribune et donne lecture d'un message du président de la République annonçant que, scrupuleux exécuteur de la volonté de la majorité de l'Assemblée, il s'est appliqué à constituer un ministère conformément aux vœux manifestés par cette majorité, ce qui est la règle du gouvernement parlementaire. Le président de la République ajoute que, chef du pouvoir exécutif de l'Assemblée, il s'appliquera, avec le concours de l'Assemblée, à continuer l'œuvre de la libération du territoire commencée par le gouvernement précédent.

A l'extérieur, sa politique donnera à l'Europe toutes les garanties propres à assurer les bons rapports internationaux. A l'intérieur, il maintiendra l'ordre, la paix et défendra la société et les principes conservateurs sur lesquels elle s'appuie contre les attaques auxquelles elle est en but. A cette fin, le gouvernement présentera une série de projets de loi empruntés d'un caractère éminemment et résolument conservateur. Le gouvernement s'appliquera ainsi à assurer l'exécution stricte des lois votées par l'Assemblée, ce rapport il ne failira pas à sa tâche. Enfin il veillera comme une sentinelle vigilante et fidèle à l'intégrité du pouvoir souverain, menacé par ceux qui voudraient hâter la dissolution de cette assemblée. (Applaudissements à droite.)
L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi ayant pour objet la déclaration d'utilité publique de nouvelles lignes concédées à la compagnie de l'Est et l'approbation d'une convention passée avec cette compagnie.

M. le baron de Janzé monte à la tribune et attend le silence. Lorsque le calme s'est rétabli, l'honorable demande le renvoi de la présente discussion à une discussion ultérieure, à celle d'après-demain, par exemple.
Le duc de Broglie, président du conseil, répond que le gouvernement est aux ordres de l'Assemblée. Toutefois, il préférerait que le projet fût renvoyé à demain, afin de ne pas différer plus longtemps l'expédition des affaires du pays.
L'Assemblée s'associe à ce vœu. En conséquence le projet concernant la C^o de l'Est est porté en tête de l'ordre du jour de la séance de demain.
La séance est levée à 3 heures 1/4.

Nous avons publié dans notre édition de ce matin les nouvelles et dépêches suivantes :

Réunion du centre droit

Séance du 26 mai.
Le centre droit s'est réuni aujourd'hui lundi à l'hôtel Vatel, à Versailles, sous la présidence de M. Delille.
M. le président, en ouvrant la séance, propose à la réunion d'adresser au président de la République et au nouveau cabinet l'assurance d'un unanime concours. La victoire du grand parti conservateur a dépassé, dit le président, le but qu'il voulait atteindre. Il demandait à M. Thiers de se mettre résolument à sa tête et d'adopter une politique franchement conservatrice. M. le président de la République qui, sur la désignation de la France conservatrice, avait été élu par l'Assemblée à Bordeaux, a préféré descendre du pouvoir que de donner satisfaction aux sentiments légitimes des signataires de l'interpellation sur la politique du gouvernement.
M. le maréchal Mac-Mahon fait appel aux honnêtes gens de tous les partis pour soutenir son gouvernement. Les membres du centre droit seront unanimes à répondre à son appel. La réunion applaudit à la proposition de M. le président.
Une conversation s'engage sur l'examen de différents projets de loi déposés sur le bureau de l'Assemblée et sur l'ordre dans lequel ces projets pourront être soumis à la discussion.
M. le Président rappelle que le temps de fonctions de MM. de Broglie et Delille comme vice-présidents de MM. G. Talon et Adrien Léon comme secrétaires, est expiré, et qu'il doit être procédé à leur remplacement ainsi qu'à celui de M. Saint-Marc Girardin, comme président. Il propose de fixer à vendredi prochain ces deux nominations.

STRANGER (Espagne)

L'agence carliste nous transmet les dépêches suivantes :

Bayonne, 25 mai, soir.
L'Officiel, de Madrid, du 21, s'est chargé de démentir les exécutions sommaires de Tristany à Sanahuja. Sa dépêche dit :
« Nos pertes sont 18 morts ou blessés; 60 prisonniers. — Pas question de fusillades. »
Les chefs républicains Navarra et Arzamalla faits prisonniers à Eraul, ont demandé et obtenu leur mise en liberté sur parole de ne plus porter les armes contre les carlistes.

Trois autres chefs prisonniers, ainsi que plusieurs officiers d'artillerie, ont fait leur soumission à Charles VII.
De son côté, l'Agence Havas publie la dépêche que voici :
Perpignan, 26 mai, 30 m.
Les actes d'indiscipline parmi les soldats se reproduisent; des personnes qui ont visité le général Velarde ne croient pas qu'il puisse réussir à organiser la levée en masse. Pendant que Neuvillas, après avoir perdu dix jours à Vitoria, se rendait péniblement à Bilbao, tournant ainsi le dos aux carlistes, Dorregaray, avec 6,000 Navarrais, parcourait le Bastan et retournait tranquillement dans les Amescuas.

Bayonne, 26 mai, matin.
Don Carlos vient d'autoriser la signature du traité intervenu entre les chefs carlistes et le chemin de fer du Nord-Espagne pour le rétablissement de la libre circulation des trains.

Paris, mardi 27 mai, 7 h. 16 m. matin.

Le Journal officiel publie les nominations préfectorales suivantes :
Haute-Garonne, M. Guerle;
Somme, M. Burin-Buisson;
Aisne, M. Crisenoy;
Indre, M. Decazes;
Charente-Inférieure, M. Blignières;
Vosges, M. Darcy;
Cher, M. Lauras;
Tarn, M. Masin;
Corse, M. Vivaur;
Cote-d'Or, M. Daunassans;
Tarn-et-Garonne, M. Deprès;
Haute-Vienne, M. Mire-Villers;
Saône-et-Loire, M. Cottu;
Vaucluse, M. Doncieux;
Aveyron, M. de Serres;
Alger, M. Ideville;
Loir-et-Cher, M. Lorois;
Aude, M. Buchot;
Hautes-Alpes, Delagneau;
Charente, M. Vaudichon;
Corrèze, M. Buré;
Creuse, M. de Sarlovèze;
Jura, M. Duphénieux;
Marne, M. Jouvenel;
Meuse, M. Auray-St-Pois;
Pyrénées-Orientales, M. Gillemé;
Haute-Savoie, M. Peloux;
Var, M. Lemercier;
Yonne, M. Ducrest-Villeneuve.

Lyons, 27 mai.
Le Progrès est poursuivi pour avoir publié un article attaquant les droits de l'Assemblée, sous la prévention d'excitation à la haine et au mépris du gouvernement.

Turin, 26 mai.
Un triste accident est arrivé à l'occasion du pèlerinage qui a eu lieu à Oropa et auquel assistait l'archevêque de Turin. L'ombibus d'Oropa à Biella a versé par accident.

Il y a eu un mort et deux voyageurs blessés grièvement. Les autres n'ont reçu que des blessures légères.

Alger, 26 mai.
Les événements de Versailles n'ont été connus qu'hier. Il n'y a eu aucune manifestation ni agitation apparente. M. Oustry, préfet, a donné sa démission. On signale une invasion de sauterelles dans le département d'Oran.

Nouvelles du soir.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

(Service particulier du Journal de Roubaix.)

Paris, 27 mai.
On ne sait pas encore si le manifeste préparé par la gauche sera publié.

Celui qui a été proposé aujourd'hui à son approbation portait sur les trois points suivants :

- 1^o Enumération des services rendus par M. Thiers : reconnaissance que le pays lui doit et dont il ne doit pas se départir;
- 2^o Maintien de la République, la transmission des pouvoirs à étant faite sans secousse et d'une manière légale et républicaine; conséquemment légalité du nouveau gouvernement et démonstration que dans un régime républicain le pouvoir peut changer de mains sans faire courir de péril à l'ordre.
- 3^o Crainte qu'inspire l'esprit du nouveau gouvernement, mais nécessité d'attendre ses actes avant de le critiquer.

Dans sa réunion d'hier, le centre gauche s'est arrêté à une politique d'expectative vis-à-vis du gouvernement.

On croit que la fraction Périer fusionnera avec le centre gauche.

M. Ed. de Laboulaye n'est fait inscrire parmi les membres de ce dernier groupe.

M. Duranton, maire et M. Henri Prevost, docteur en droit, maire adjoint du 6^e arrondissement viennent de donner leur démission.
On croit que M. Thiers ira à l'exposition de Vienne.

Paris, 27 mai, 2 h. 16, soir.
Un calme complet continue à régner partout.

La gauche républicaine a décidé de ne pas publier de manifeste, et de s'entendre avec le centre gauche sur la conduite commune.

La gauche est d'accord sur la nécessité d'interpeller le gouvernement sur sa politique, mais l'interpellation est ajournée jusqu'à ce que le ministère puisse être interpellé sur ses actes.

Marseille, 27 mai, 12 h. 30 matin.
On mande de Rome, en date du 26 mai : « La réponse du maréchal Mac-Mahon à l'Assemblée a produit une excellente impression parmi les conservateurs. Le Pape recevant une députation d'avocats italiens a prononcé une long discours dans lequel il se réjouit de la chute finale des italiens envers le Saint-Siège et de la pureté de leur foi qui loin de diminuer augmentent au milieu des épreuves actuelles. »

Strasbourg, 26 mai. — Une ordonnance impériale du 17 mai démet les conseillers municipaux Weyer, Hueber et Goguel, de leurs fonctions d'adjoints au maire. Une ordonnance du président du cercle de la Basse-Alsace a nommé aujourd'hui l'assesseur du gouvernement baron de Reichlimmeldegg commissaire extraordinaire pour remplir les fonctions de l'un de ces adjoints.

Vienne 26 mai. — Le duc, la duchesse de Montpensier et leur fille sont arrivés hier à Vienne.

Le roi des Belges assistait hier à la soirée du comte Andrássy.

Rome, 26 mai. — L'impératrice de Russie est arrivée ici à midi 1/2. Elle a été reçue à la gare par le Roi, les princes de Piémont et toutes les autorités de grande tenue.

Plusieurs ministres étrangers et les ministres italiens assistaient également à cette réception.

L'impératrice de Russie a pris place dans une voiture avec le Roi, la grande duchesse Marie et la princesse Marguerite.

Les troupes de la garde nationale étaient sous les armes. Il y avait une grande foule.

Rome, 26 mai, soir. — La police a arrêté les chefs de l'Internationale à Rome. Elle a saisi des documents importants. Aucun des individus arrêtés n'est romain.

La Chambre a approuvé le restant des articles sur la loi des corporations religieuses.

Perpignan 26 mai. — On mande de Barcelone, le 25 mai :
« Les bruits d'une insurrection de l'armée fédérale sont démentis. »

800 Français sont partis pour Rosas afin d'opérer dans le district de Ram-pourdan.

La Haye, 26 mai. — SECONDE CHAMBRE. — Le ministre des colonies annonce la réception d'un télégramme du gouverneur-général, mentionnant les bruits de Dellf serait menacé et que des renforts de troupes seraient envoyés à Deli et Tapanoli sur la côte occidentale de Sumatra.

Constantinople 26 mai, soir. — Raouf-Pacha, nommé vendredi dernier ministre de la police, a été nommé aujourd'hui grand-maître de l'artillerie.

Almed-Pacha a été nommé ministre de la police.
D'autres changements sont attendus. Le khédive n'a pas encore décidé s'il ira à l'exposition de Vienne.

COMMERCE

Dépêches télégraphiques.

Havre, 27 mai.
(Dépêche de MM. Kablé, Boswilwald et Co. représentés par M. Bulteau-Desbonnets.)
Ventes 1,000 b. Marché ferme, assez bonne demande, disponible et livrable inchangés.

Liverpool, 27 mai.
(Dépêche de MM. Kablé, Boswilwald et Co. représentés par M. Bulteau-Desbonnets.)
Ventes 10,000 b. Marché ferme.

New-York, 27 mai.
(Dépêche de MM. Kablé, Boswilwald et Co. représentés par M. Bulteau-Desbonnets.)
Colon 19 1/4. — Recettes 13,000 b.

Liverpool, 15 mai.
Ventes 17,000 b., dont 10,000 b. pour la filature, calme, inchangé. Amérique embarquement avril, clause ordinary 8 13/16.

Louisiane 9 3/16 George 8 7/8, livrable 8 13/16. Gomra 6 5/16, livrable 6 3/8. Dholerab 1/8. Bengale 4 1/2. Hausse Livrable New-York 1/8.

Fernambourg, 9 mai.
Coton Pernam prima, francé à bord 9 7/10d. Peu d'affaires. Frets calmes. Change 25 d. 5/8.

Avis divers.

ANVERS, 26 mai. — Laines : On a vendu aujourd'hui 71 balles laine en suint de Buenos-Ayres et 91 balles laine en suint de Montevideo.
Cotons : La demande pour cet article s'est quelque peu réveillée aujourd'hui et les parties suivantes sont parvenues à conclusion : 39 balles Louisiane à fr. 98; 248 balles dito à fr. 104; 49 balles dito à fr. 109; 25 balles dito à fr. 112 et 150 balles Bahia à fr. 105 par 50 kilos.

HAVRE, lundi 26 mai 1873. — Cotons : Les marchés présentés dès le matin un aspect meilleur, tant sous le rapport de la demande que de la tenue des prix. En effet, sans que nous ayons d'animation à constater, les affaires ont été bien suivies, et nous arrivons à quatre heures à plus de 1,300 b. disponibles, majeure partie en cotons des Etats-Unis, passablement d'Oomra, Comorah et Bengale à prix très-fermes en général.
A livres on a noté des Louisianais good ordinary au mer sur échantillon à 97 fr. 50. A termes, on est très-saisi. Il s'est traité en Louisiane, mai à 109 fr., juin à 105 fr., puis à 108 fr. 50, et août-septembre à 108 fr. Liverpool est plutôt calme avec 12,000 b., sans variation d'affaires dans les prix.
Aux Etats-Unis, les recettes de samedi ont été de 5,000 b., même chiffre que la semaine précédente, contre 2,000 b. en 1872.

Nous cotons :
Très-ord. Louisiane 144 —
Lqw Midd. L^e en mer 131 —
dito en charge 131 —
Ordinaire Fernambourg 112 —
Ordinaire Oomra 75 —
New Oomra, en charge et en mer 75 —
Ordinaire Tinnivelly 75 —
Ordinaire Comorah 75 —
Ordinaire Bengale 49 —

FERNAMBOUC, 9 mai. — Change : S/Londres 25d.
Batavia, 21 mai. — Cotons : Calmes.
Laines : On a vendu 56 b. Cap snow white.

TARIF DES VOITURES DE PLACE

Le présent tarif devra être constamment affiché dans l'intérieur des voitures. A l'endroit le plus apparent, des extraits devront être remis par les cochers à chaque voyageur avant de monter en voiture.
Tout voyageur qui prendra une voiture pour sortir du territoire de Roubaix, devra, dans tous les cas, payer une demi-heure en plus que le prix calculé sur le présent tarif, soit, pour une voiture à 2 chevaux, 1 fr.; pour une voiture à un cheval, 0,90 c.; pour un cabriolet, 0,65 c.

Voiture	LEVÉES				
	1 ^{re}	2 ^e	3 ^e	4 ^e	5 ^e
Rue de l'Alouette	0 20	0 15	0 10	0 05	0 00
La Gare	0 15	0 10	0 05	0 00	0 00
Rue de Blanchemaison	0 25	0 20	0 15	0 10	0 05
Rue de Tourcoing	0 30	0 25	0 20	0 15	0 10
Rue Pellart	0 40	0 35	0 30	0 25	0 20
Rue des Lignes	0 50	0 45	0 40	0 35	0 30
Rue de Galon-Roubaix	0 55	0 50	0 45	0 40	0 35
Place de la Liberté	0 65	0 60	0 55	0 50	0 45
Place St-Elisabeth	0 75	0 70	0 65	0 60	0 55
Barque d'Or	0 85	0 80	0 75	0 70	0 65
Rue des Fabricants	0 90	0 85	0 80	0 75	0 70
Place de la Mairie	0 95	0 90	0 85	0 80	0 75

BUREAU DES POSTES DE ROUBAIX

HEURES DE LEVÉES DES BOITES.
Boîte du bureau : à 9 heures du matin pour les lignes de Calais, Angleterre, Lille, Tourcoing, Tournai, — à 11 h. 50 du matin, pour Paris, Lille, Tourcoing, Belgique, — à 4 h. du soir, pour Lille, Waincourt, Tourcoing, Gand, Courtrai, — à 8 h. 15 du soir, pour Paris et Equelines, — à 8 h. 50 du soir, pour Paris, Lille, Tourcoing, Angleterre, Belgique.

BOITES SUPPLÉMENTAIRES	LEVÉES				
	1 ^{re}	2 ^e	3 ^e	4 ^e	5 ^e
Rue de l'Alouette	0 20	0 15	0 10	0 05	0 00
La Gare	0 15	0 10	0 05	0 00	0 00
Rue de Blanchemaison	0 25	0 20	0 15	0 10	0 05
Rue de Tourcoing	0 30	0 25	0 20	0 15	0 10
Rue Pellart	0 40	0 35	0 30	0 25	0 20
Rue des Lignes	0 50	0 45	0 40	0 35	0 30
Rue de Galon-Roubaix	0 55	0 50	0 45	0 40	0 35
Place de la Liberté	0 65	0 60	0 55	0 50	0 45
Place St-Elisabeth	0 75	0 70	0 65	0 60	0 55
Barque d'Or	0 85	0 80	0 75	0 70	0 65
Rue des Fabricants	0 90	0 85	0 80	0 75	0 70
Place de la Mairie	0 95	0 90	0 85	0 80	0 75

Les dimanches et jours fériés, la dernière levée des boîtes supplémentaires n'a pas lieu.

LA C^o FRANÇAISE

CHOCOLAT

QUALITÉ SUPÉRIEURE
Toujours 2 francs le 1/2 kil.

ET SON
CACAO EN POUDRE

2 fr. 50 le 1/2 kil.
Dépôt dans toutes les bonnes Maisons

3140

CONFÉRENCES ADRESSÉES aux mères chrétiennes, par M. l'abbé Th. Pierret, docteur en théologie, archiprêtre, curé de Réthel. Ouvrage approuvé par S. G. Mgr. Landriot, évêque de Rouen et par S. G. Mgr. Regnaud, évêque de Chartres. — Librairie Alfred Reboux, rue Nalz, 11.